

Subsides pour étudiants méritants

Les étudiants qui habitent depuis au moins deux ans sur le territoire de la commune de Walferdange bénéficient d'un subside de 500 € :

- a) s'ils ont accompli avec succès deux années d'études universitaires ou supérieures ou
- b) s'ils ont terminé avec succès un cycle complet d'études universitaires ou supérieures de deuxième cycle.

L'étudiant ne doit pas avoir dépassé l'âge de 23 ans accomplis lors de la réussite aux études donnant droit à la première tranche du subside, respectivement de 27 ans accomplis lors de la réussite aux études donnant droit à la deuxième tranche du subside.

La demande accompagnée d'un certificat attestant la réussite est à introduire à l'administration communale jusqu'au **31 décembre** inclus de l'année de réussite aux études donnant droit au subside, sous peine de forclusion.

Prénom: Nom:

Date de naissance:

Localité:

Code Postal: N°: Rue:

N° de téléphone ou e-mail

Relation bancaire : Banque

Numéro de compte : IBAN LU

Titulaire du compte

demande le subside pour étudiants méritants

établissement fréquenté:

année terminée avec succès:

diplôme / études:

Une photocopie d'un certificat de l'université ou de l'établissement supérieur attestant la réussite est jointe en annexe.

,le

(signature)

À renvoyer à : Commune de Walferdange B.P. 1 L-7201 Walferdange